



F 4 OCT. 2009
FONC : SF 5 (6)
URBA :
EIC :
HAB :
DIRECT :
COMPTA :

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
☎ 04 42 37 54 08

✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

Communauté urbaine MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
Arrivée DGDDAT le :	09 OCT 2009 Copies
INSTANCE	
DGA	
DDEA	
DUFH	
DEE	
AUTRES	

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Développement Durable et Attractivité du Territoire
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

AVIS n° 2009-054V1740
Dossier connexe:2009-054V0489
Affaire suivie par: M. CAUVIN

Objet : Commune de Marignane.
Estimation immobilière.

Vos Réf. : v/lettre du 09/09/2009
DUFH: LG/JV

COMMUNALITE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
09/10/2009
L 8 OCT. 2009
Original à : BDDAT
Copie à :

AVIS OFFICIEUX

Aix-en-Provence, le 05/10/2009

Monsieur le Président ,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une estimation de l'ensemble immobilier non bâti sis rue François Bérenguer, cadastré section AH n°114p pour une surface de 145m².

J' ai l' honneur de vous faire connaître, que la valeur vénale actuelle du bien dont il s' agit, est de l' ordre de:

37 500 € H.T.
(TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS HORS TAXES)
Il est accordé une marge de négociation de 20%

J' attire toutefois votre attention sur le fait que cette estimation, inférieure au seuil de consultation du Service des Domaines, actuellement fixé à 75 000 € dans le cas d' évaluations non comprises dans une opération d' ensemble, vous est donnée à titre purement indicatif.

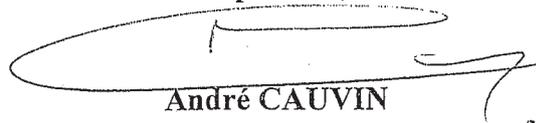
Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Trésorier Payeur Général,
par délégation
l'Inspecteur,**



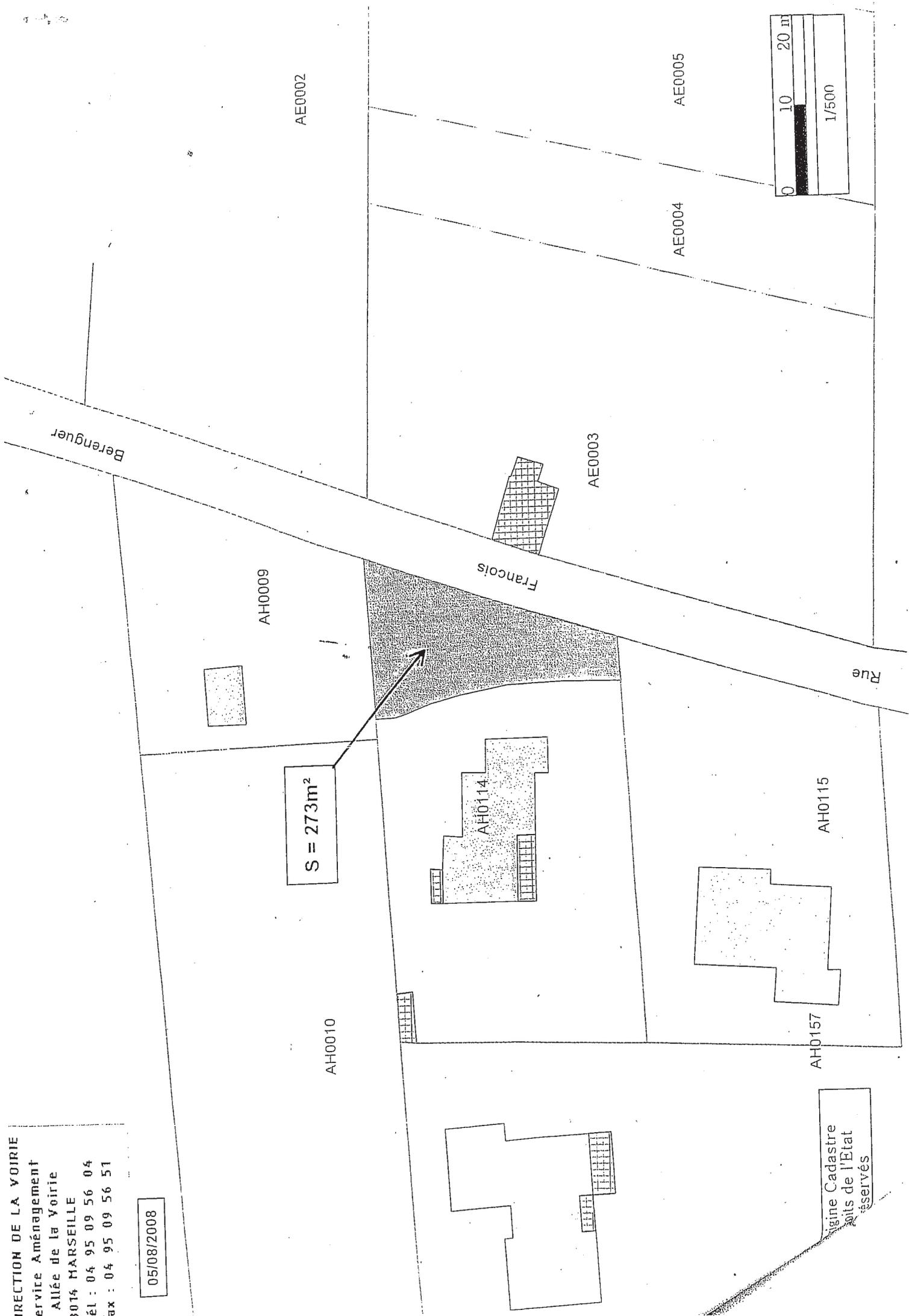
André CAUVIN

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

DIRECTION DE LA VOIRIE
Service Aménagement
Allée de la Voirie
3014 MARSEILLE
tél : 04 95 09 56 04
fax : 04 95 09 56 51

05/08/2008

S = 273m²



Agence Cadastre
Bois de l'Etat
réservés